

Décision du Président n°2024.44

Demande de subventions

Mission « Animation et Mise en Ouvre de la Stratégie Zones Humides du Bassin Versant de la Têt »  
Période du 01/01/2025 au 31/12/2027

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

LE PRESIDENT

**Décide** de solliciter le concours du FEDER, et de l'Agence de l'Eau pour le financement de la mission « Animation et Mise en Œuvre de la Stratégie Zones Humides du Bassin Versant de la Têt » sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2027

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
FEDER	33.07 %	60 090.94 €
AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	66.93 %	121 601.52 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	100 %	181 692.46 € TTC

**S'engage** à inscrire au budget 2025, et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait à Perpignan, le 11 septembre 2024

